



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Le Treize Avril Deux Mil Seize, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Sept Avril Deux Mil Seize.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine DE CAQUERAY, Yannick GARIN, Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Agnès SOLIMEIS, Honoré GHETTI

Procurations :

Martine LEA-PASTORINO procuration à Gérard ERRE
Brigitte ISNART procuration à Alain MARTIN
Patricia ROUX-GUISTO procuration à Isabelle CIAIS
Didier GIORDAN procuration à Honoré GHETTI

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 00.

Madame Géraldine DE CAQUERAY est désignée comme secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DU TOURISME :

Monsieur le Maire rappelle la création de la Régie de l'Office du Tourisme sous la forme d'une SPA « Service Public Administratif ». La Perception demande de compléter la délibération prise au mois de Mars.

Avec l'aide des bilans fournis par le comptable de l'Association, le budget 2016 a été élaboré.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	143 587.00 Euros
Recettes	143 587.00 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses	6 165.00 Euros
Recettes	6 165.00 Euros

Monsieur le Maire rappelle que concernant les charges du personnel cela comprenant l'intégration de Madame Joëlle CIAIS/GIGLEUX et un agent en renfort pour la saison estivale.

Vu le code du tourisme et notamment son article L133-1,

Vu les articles L2221-1 et suivants, des articles R2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221—98 du CGCT,

Vu la délibération du 09/03/2016 relative à la municipalisation de l'Office du tourisme et la création de la Régie de l'OT à autonomie financière

Considérant la dissolution en cours de l'association loi 1901 « Office de Tourisme de la Haute Vésubie- La Suisse Niçoise Alt 900/3143m »

Considérant que les statuts fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'exploitation et les modalités de quorum (art R.2221-4 du CGCT)

Madame Aurore DAHON donne lecture des nouveaux statuts de l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire propose :

D'approuver les statuts de la Régie de l'office du tourisme à autonomie financière en charge d'un service public administratif

De donner pouvoir au Maire pour la mise en place de ce nouveau budget qui sera suivi selon la comptabilité M14 et prendre toutes décisions et signer toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.

De nommer Madame Michèle CARREGA comme comptable public

Cette régie est dotée de la seule l'autonomie financière, elle dispose d'un budget propre et de son propre organe de direction. Elle est administrée par un Conseil d'Exploitation composé d'un Président, d'un Vice-Président et de 3 membres minimum nommés par ce dernier.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

CLOTURE DE LA REGIE PISCINE :

Monsieur le Maire rappelle que la piscine municipale ayant fermé fin Août 2014 pour la réalisation des travaux du Pôle Sports Montagne, il est nécessaire de prendre une délibération afin de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées à la Piscine municipale de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 Juillet 1982 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées à la Piscine municipale de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire demande la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des entrées de la piscine municipale et propose que la suppression de cette régie prenne effet à compter de ce jour

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

SUBVENTION UNIVERSITE D'ALTITUDE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour l'organisation de la manifestation « les Université d'Altitude 2016 », préparée conjointement par la municipalité et le collectif Multilatérale ; cette université accueillerait chaque année une dizaine de jeunes compositeurs avec des séminaires, des cours et un concert de clôture. La session de 2016 aurait lieu du 30 juin au 10 juillet 2016. La Commune de Saint Martin Vésubie mettrait à disposition les salles de la Mairie.

Le budget prévisionnel pour 2016 s'élève à 55 544.00€. Cette dépense sera budgétisée sur le Budget Primitif de 2016.

Grâce à l'élection de Monsieur Christian ESTROSI à la Présidence de la Région PACA, Monsieur le Maire propose donc de solliciter son soutien pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

SUBVENTION UNIVERSITE D'ETE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la manifestation existante depuis maintenant neuf ans organisée par le Professeur BOURINET ; « les Universités Internationales d'été du Mercantour (UIEM) », organisées conjointement par la municipalité et Monsieur Jacques BOURINET, professeur émérite de l'Université Aix Marseille.

La session de 2016 aurait lieu du 12 au 16 septembre 2016. Monsieur le Maire rappelle que le public de Saint Martin Vésubie est invité à participer à ces conférences.

Le budget prévisionnel pour 2016 s'élève à 21 000.00€. Cette dépense sera budgétisée sur le Budget Primitif de 2016.

Grâce à l'élection de Monsieur Christian ESTROSI à la Présidence de la Région PACA, Monsieur le Maire propose donc de solliciter son soutien pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COLLECTIF
D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DECORATIF A
L'EXCLUSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette adhésion concerne l'entretien de l'éclairage des bâtiments communaux comme la façade de la Mairie, l'Arche du Touron, l'Eglise Paroissiale, Les Chapelles Pénitents Blancs et Noirs, ... et non l'éclairage des décors de Noël.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian AIRAUT qui confirme les propos de Monsieur le Maire. Il rappelle que pour intervenir sur ces bâtiments il faut avoir des habilitations particulières.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Cahier des Charges en vigueur d'entretien de l'Eclairage Public du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes.

Ce Cahier des Charges est accompagné des annexes précisant les conditions de fonctionnement et de financement du service collectif d'entretien de l'éclairage public décoratif à l'exclusion de l'éclairage public voirie.

Le Maire propose devant l'intérêt et le coût très bas de l'entretien d'adhérer à ce service du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes.

Décide, à l'unanimité :

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'assurer un entretien régulier de son installation d'éclairage public décoratif à l'exclusion de l'éclairage public voirie afin de maintenir le plus longtemps possible en bon état de fonctionnement,

Considérant que le service d'entretien collectif organisé par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes, par sa conception et son organisation, doit donner toute satisfaction à la Commune à des conditions avantageuses,

Prend acte toutefois que le service d'entretien collectif ne prendra en charge que les appareils modernes et en bon état répertoriés suivant l'annexe jointe et qu'ils soient sur un réseau d'alimentation séparé de l'éclairage public voirie

Décide l'adhésion de la Commune au service collectif d'entretien de l'éclairage public décoratif à l'exclusion de l'éclairage public voirie dont la gestion sera assurée par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes aux conditions fixées par le Cahier des Charges,

Précise que cette adhésion est donnée pour une durée de une année à dater de la mise en route du service d'entretien et qu'elle sera renouvelable par tacite reconduction par période de un an,

Précise que le Syndicat attribue la réalisation de ce service par procédure d'appel d'offres selon les dispositions du Code des Marchés Publics,

S'engage à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses correspondantes.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

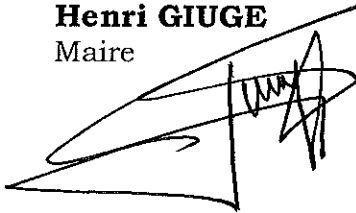
Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.
La séance est levée à 18 h 21

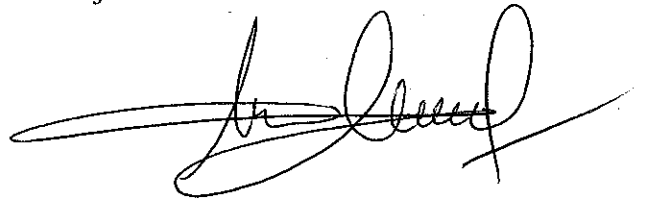
Henri GIUGE

Maire

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and sharp angles.

Géraldine DE CAQUERAY

Adjointe au Maire

A fluid, cursive handwritten signature in black ink, with a long horizontal stroke at the beginning and a large loop at the end.